

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans**  
**Aux Contribuables de la susdite municipalité**



## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Sylvie Beaulieu de la susdite municipalité**

**Avis public est donné de ce qui suit :**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 3 octobre 2020, un premier projet de règlement # 2020-315, modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction #2005-200 afin de revoir les modalités d'émission d'un permis de construction.


**QUE** le projet de règlement a pour but de modifier les conditions d'émission des permis de construction afin de permettre l'émission de permis de constructions sur des terrains adjacents à une rue publique ou une rue privée ainsi qu'une servitude de passage. La présente modification réglementaire consiste à modifier l'article 3 du règlement sur les conditions d'émission des permis de construction #2005-200.

**QUE** l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 précise entre autres que toute procédure qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est remplacée par une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public, d'une durée de 15 jours.

**QU**, une copie du projet de règlement # 2020-315 est disponible pour consultation sur le site de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans au [www.ste-famille.iledorleans.com](http://www.ste-famille.iledorleans.com) ou sur demande à l'adresse courriel [info@munstefamille.org](mailto:info@munstefamille.org).

**QUE**, pour garantir le droit de toute personne intéressée de se faire entendre dans le contexte de la pandémie, la Municipalité procédera à une consultation écrite, et qu'à cet effet, les commentaires peuvent être soumis jusqu'au 11 décembre 2020 12h, par courriel à l'adresse suivante : [sbeaulieu@munstefamille.org](mailto:sbeaulieu@munstefamille.org).

**Donnée à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans ce 6<sup>ième</sup> jour de novembre deux mille vingt.**

  
Sylvie Beaulieu g.m.a.  
Directrice générale & secrétaire-trésorière